

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Juin 2018

Nombre de conseillers en exercice : 15	Secrétaire de séance : Joceline MARQUES			
Date de convocation : 5 juin 2018	Nombre de présents : 13	Comité secret : non		
Absents: 0	Excusé (e) s : 2	Pouvoirs : 0	Votants : 13	Quorum exigé : 8

L'an deux mille dix-huit le mardi 12 Juin 2018 à 18h00, le conseil municipal de Lapeyrouse Mornay dûment convoqué s'est réuni en séance sous la présidence de Mme Nicole DURAND, Maire.

Etaient présents : DURAND Nicole, GARAND Denis, ZOWIEZ-NEUMANN Paul, BARATIER Maurice, BEGOT Annie (arrivée à 19h15), JOVANOVIC Michel, MARQUES Joceline, GIRARD Marius, GOUDARD Nadine, REYMOND Muriel, FRANCOIS-BRAZIER Florence, D'ALEO Sandra, LAUGIER Emile.

Etaient excusés : MENEGUZ Muriel
CLAVEL Jérôme

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2018

TRAVAUX EN COURS ET A VENIR

ELAGAGE FAUCHAGE

Le premier passage du fauchage a été réalisé le 5 juin dernier.

DESHERBAGE

Le désherbage du cimetière est prévu pour le 21 juin prochain. Le cimetière sera interdit à tout public ce jour-là.

VOIRIE

Les travaux de voirie seront réalisés par l'entreprise CHEVAL fin août, début septembre. Les services du Département de la Drôme ont été contactés pour l'implantation des plateaux prévus aux Morelles.

Mme le Maire va solliciter les services du Département de l'Isère pour reprendre les travaux réalisés sur la RD 519 à proximité de l'impasse du Santiana.

DIAGNOSTIC BATIMENTS COMMUNAUX

En attente d'un dernier devis.

PANNEAU D'INFORMATION

Mme le Maire présente aux membres du conseil municipal les 3 devis reçus. Après échanges, le conseil municipal valide à l'unanimité l'offre de la société Charvet. Le devis prévoit l'achat et l'installation d'un panneau électronique « reconditionné » avec une garantie et une maintenance identique à un panneau « neuf ». Le panneau sera installé le long de la salle des fêtes, à côté de la fontaine et permettra un double affichage de couleur jaune.

ACCESSIBILITE

La commande a été reçue. La Préfecture de la Drôme a accepté le dossier de demande de subvention (dotation d'équipement des territoires ruraux).

SIGNALISATION

Mme Joceline MARQUES a présenté son recensement des panneaux de signalisation de la commune aux membres du conseil municipal. Le diagnostic montre que c'est au nord de la commune qu'il manque le plus de panneaux. Elle préconise l'achat de 23 panneaux.

Des devis ont été sollicités, Mme le Maire est dans l'attente d'une dernière offre.

PONT SUR ORON

Le Département de la Drôme prévoit la réfection du pont sur l'Oron (vers le stade de foot) entre le 16 août et le 30 septembre 2018. Pendant la durée des travaux la route se ferme à la circulation.

REGLEMENTATION GENERALE SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Mme le Maire explique que la commune doit être en conformité par à cette nouvelle réglementation. La loi prévoit notamment pour les collectivités territoriales l'obligation de désigner un délégué à la protection des données (DPD). Mme le Maire précise qu'il est très compliqué pour les communes de nommer un DPD en interne en sachant qu'il est interdit de désigner le Maire, un élu ou la secrétaire de Mairie. Cette mission est très complexe et nécessite le travail d'une personne à temps complet sur un an. C'est pourquoi, plusieurs organismes extérieurs dont la CCPDA (en partenariat avec les Inforoutes) et le Centre de Gestion de la Drôme sont en cours de réflexion afin de proposer leurs services pour accomplir cette mission.

Mme le Maire attend les devis pour les présenter lors du prochain conseil municipal. En parallèle Mme le Maire explique que les nouvelles mentions obligatoires vont être intégrées dans les formulaires de renseignements comme par exemple les fiches famille dans le cadre de la gestion du périscolaire.

PRELEVEMENT A LA SOURCE

Mme le Maire et le personnel du secrétariat ont assistés à une réunion d'information en la présence de la DGFIP pour la présentation du prélèvement à la source. Mme le Maire explique que les éditeurs de logiciels sont en cours de programmation des logiciels de paye pour intégrer ce nouveau dispositif. Une période de test est prévue pour le dernier trimestre 2018.

Mme le Maire profite de ce sujet pour évoquer également la nouvelle réglementation mise en place au 1^{er} octobre 2018 sur les marchés publics. A compter de cette date tout marché public égal ou supérieur à 25 000 € HT devront être publié de manière dématérialisée. Mme le Maire et le personnel du secrétariat ont participé aujourd'hui à une réunion d'information organisée par les Inforoutes sur le sujet.

ECOLE ET PERISCOLAIRE

Le matériel informatique a été installé.

Les fruits pour la récré ont été renouvelés cette année du 17 mai au 21 juin 2018, tous les jeudis. Les fruits sont commandés auprès du GAEC de la croix rousse.

Le salon du livre s'est déroulé du 28 mai au 1^{er} juin 2018.

La récompense de fin d'année pour les élèves de CM2 sera effectuée le jour de la kermesse avant le spectacle.

Mme le Maire a sollicité des devis pour le nettoyage des vitres de l'école. Un deuxième devis sera également sollicité pour les vitres de la salle des fêtes.

Mme le Maire présente le nouveau contrat de l'entreprise Guillaud pour la fourniture des repas à la cantine. Ce dernier prévoit une augmentation de 0.05€ sur le prix de vente du repas. Afin de proposer un repas à un prix attractif, Mme le Maire propose au conseil municipal de solliciter des devis auprès d'autres traiteurs. Le choix du prestataire de service sera voté lors du prochain conseil municipal.

Mme le Maire explique que le règlement cantine garderie sera revu pour la prochaine rentrée scolaire. Il sera prévu notamment le nouveau tarif du repas et de la garderie si augmentation, l'intégration du tarif exceptionnel de 7 euros qui a fait l'objet d'un avenant au règlement en cours d'année, les possibilités d'annulation sous condition, ainsi que les modalités d'exclusion après sanction.

PERSONNEL

Mme le Maire explique qu'il a eu une absence d'une ATSEM.

Les deux agents du secrétariat ont suivis plusieurs réunions d'informations : RGPD, prélèvement à la source, marchés publics, ...

Les agents techniques sont inscrits pour la prochaine formation habilitation électrique qui se déroulera en octobre 2018.

COMPTE RENDU DE REUNIONS

Commission bâtiments communaux : La commission s'est réunie et à lister les travaux à prévoir pour chaque établissement. Les travaux les plus importants sont prévus sur l'agrandissement du local technique (avec vestiaires, sanitaire, etc. ...). M. Jérôme CLAVEL travaille actuellement sur les plans.

Réunion associations : Une réunion avec les associations s'est tenue le 26 mai dernier afin de les solliciter pour l'organisation et la mise en place du marché au village suivi du spectacle Péricard.

Bibliothèque : Mme le Maire a reçu les membres de la bibliothèque pour l'organisation de l'exposition Leroico. Cette rencontre fût l'occasion pour les bénévoles de proposer leur projet de réaménagement de la bibliothèque et de présenter leur idée d'une animation le samedi matin.

AFIR : M. Denis GARAND a présenté la clôture du budget 2017.

Vogue annuelle : Mme le Maire a reçu les Conscrits et le bar pour l'organisation de la vogue cette année.

Signalétique : Le Département de la Drôme demande aux communes de se mettre en conformité au niveau de la signalétique. Une réunion s'est tenue à la Communauté de Communes pour évoquer ce sujet. Il est notamment demandé aux commerçants d'installer leur « pré enseigne » dans un rayon maximum de 5 km autour de leur commerce. En agglomération, c'est la commune qui est en charge de faire respecter ces dispositifs. Afin d'harmoniser et de standardiser les panneaux publicitaires des commerçants, la Communauté de communes propose d'harmoniser les pratiques au sein des communes membres.

Forum des associations : Le Forum se déroulera le 1^{er} septembre sur la commune de Manthes et 10 associations de Lapeyrouse Mornay seront présentes.

Jury d'assises : Mme le Maire a participé au tirage au sort des personnes inscrites sur la liste électorale pour le jury d'assises. Deux personnes ont été retenues pour la commune.

MARCHE AU VILLAGE ET SPECTACLE DU 15 JUIN

Mme le Maire a sollicité les services du Département de la Drôme pour la mise en place d'une déviation afin de limiter la circulation aux abords du stade. Les véhicules seront autorisés uniquement dans le sens de la descente sur la RD 121.

Les agents techniques ont descendu ce jour même le matériel nécessaire au stade et c'est une cinquantaine de bénévoles qui seront présents le 15 juin pour la mise en place, la billetterie, la buvette, ...

La troupe Péricard arrivera vendredi matin pour installer leur matériel. Mme le Maire et Mme Joceline MARQUES ont établi un planning des bénévoles qui sont attendus au stade pour les préparatifs à partir de 14h.

Les bénéfices seront redistribués entre toutes les associations présentes.

Pour le marché, 9 artisans seront présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00